

République française

Département du Lot

**COMMUNE DE MONTOUMERC****Séance du 29 septembre 2021**

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 23/09/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CAMMAS</i>
<b>Présents : 15</b>	
<b>Votants: 15</b>	<b>Présents :</b> Pierre ALAUX, Jean-Paul BERC, Hélène BOISSEL, Robert BONAL, Gilles CALMELS, Francis CAMMAS, Christian COSTES, Michèle CUBAYNES, Thierry FRABEL, Philippe KAPP, Nadine LAVIALE, Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX, Francine MOUZON, Dany SAUVAGE, César VASQUEZ
<b>Pour: 15</b>	
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Représentés:</b> <b>Excusés:</b> <b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX

**Objet: Convention Rescoussio FDEL - DE\_029\_2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la problématique qui s'est présentée en 2020 lors du dépôt d'un Certificat d'Urbanisme concernant une division parcellaire sur des terrains non viabilisés, il y a lieu de désigner la Fédération Départementale d'Electricité du Lot comme maître d'ouvrage unique pour l'opération de raccordement en électricité, le Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot pour l'opération de raccordement en eau et l'entreprise CHASSAING TP pour la mise en place des gaines d'électrification, de téléphone et d'éclairage public, de plusieurs divisions parcellaires faites au Lieu-dit Rescoussio, au total 9 lots sont concernés.

Ces conventions sont conclues entre la FDEL, le SESEL, l'entreprise CHASSAING TP et la Commune. Elles ont pour objet de préciser l'organisation technique et financière de cette opération de viabilisation.

Rappel des coûts :

\* Pour la FDEL - Adaptation aux charges du poste de transformation avec passage de 50kVa à 100kVa et reprise des réseaux.

Coût estimatif des travaux : **9 700€ ht**  
qui incombe à la mairie

Participation de la Commune : **5 820€ ht.**

\* Pour le SESEL - Extension réseau avec participation de la commune à hauteur de 70% et reprise branchements existant 9 000€ ht (9 branchements).

Coût estimatif des travaux : **30 000€ ht**  
dont 21 000€ ht pour l'extension et 9 000€ ht pour les 9 branchements.

Participation de la Commune : **23 700€ ht**

\* Pour CHASSAING TP - Mise en place des gaines d'électrification  
Coût pour la Mairie : **17 603.66€ ht**

\* Pour CHASSAING TP - Mise en place des gaines téléphoniques et d'éclairage public

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021

Date de réception de l'AR: 14/10/2021

046-214602021-DE\_029\_2021-DE

A G E D I

et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.

Ayant donné lecture des conventions particulières avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot, le Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot et l'entreprise CHASSAING TP et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer les dites conventions et tout autre document à intervenir.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

En raison du COVID 19, cette séance s'est tenue à huis-clos.  
Pour copie certifiée conforme au registre.  
A Montdoumerc le, 29 septembre 2021

Le Maire,  
Francis CAMMAS

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021

Date de reception de l'AR: 14/10/2021

046-214602021-DE\_029\_2021-DE

A G E D I

*et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.*

République française

Département du Lot

**COMMUNE DE MONTOUMERC****Séance du 29 septembre 2021****Membres en exercice :****15**

Date de la convocation: 23/09/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CAMMAS***Présents : 15****Votants: 15****Pour: 15****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Pierre ALAUX, Jean-Paul BERC, Hélène BOISSEL, Robert BONAL, Gilles CALMELS, Francis CAMMAS, Christian COSTES, Michèle CUBAYNES, Thierry FRABEL, Philippe KAPP, Nadine LAVIALE, Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX, Francine MOUZON, Dany SAUVAGE, César VASQUEZ**Représentés:****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance: Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX****Objet: Achat copieur Mairie et contrat de maintenance - DE\_030\_2021**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de remplacer le copieur de la Mairie qui est obsolète et dont on ne pourra bientôt plus effectuer les réparations car les pièces ne se fabriquent plus. La société COP'INFOR nous a proposé un devis pour l'achat de ce copieur d'un montant de 2 795€ ht soit 3 354€ ttc ainsi qu'un contrat de maintenance.

Il donne lecture des conditions d'intervention sur le matériel et en rappelle les principales caractéristique et le coût à savoir :

Facturation par tranche de 1 000 copies noires au prix de **4.90 euros HT**,

Facturation par tranche de 1 000 copies couleurs au prix de **49.00 euros HT**.

Monsieur le maire propose de souscrire à ce contrat de maintenance pour une période d'un an renouvelable 5 fois au maximum par tacite reconduction sauf dénonciation d'une des partie.

Le Maire ayant terminé son exposé, demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'approuver la proposition du maire concernant l'achat du copieur et le contrat de maintenance,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer les dits devis et contrat et tout autre document à intervenir.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

En raison du COVID 19, cette séance s'est tenue à huis-clos.

Pour copie certifiée conforme au registre.

A Montdoumerc le, 29 septembre 2021

Le Maire,  
Francis CAMMAS

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021

Date de reception de l'AR: 14/10/2021

046-214602021-DE\_030\_2021-DE

A G E D I

et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.

République française

Département du Lot

**COMMUNE DE MONDOUMERC****Séance du 29 septembre 2021****Membres en exercice :****15**

Date de la convocation: 23/09/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CAMMAS***Présents : 15****Votants: 15****Pour: 15****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Pierre ALAUX, Jean-Paul BERC, Hélène BOISSEL, Robert BONAL, Gilles CALMELS, Francis CAMMAS, Christian COSTES, Michèle CUBAYNES, Thierry FRABEL, Philippe KAPP, Nadine LAVIALE, Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX, Francine MOUZON, Dany SAUVAGE, César VASQUEZ**Représentés:****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance:** Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX**Objet: DM2 - Subvention supplémentaire Club de l'Amitié de Montdoumerc - DE\_031\_2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants pour pouvoir rembourser les dépenses faites par le Club de l'Amitié de Montdoumerc pour le compte de la Mairie, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-571.89	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	571.89	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié

En raison du COVID 19, cette séance s'est tenue à huis-clos.

Pour copie certifiée conforme au registre.

A Montdoumerc le, 29 septembre 2021

le \_\_\_  
Date de transmission de l'acte: 14/10/2021  
Date de réception de l'AR: 14/10/2021  
046-214602021-DE\_031\_2021-DE  
A G E D I

Le Maire,

et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.

République française

Département du Lot

**COMMUNE DE MONTOUMERC****Séance du 29 septembre 2021****Membres en exercice :****15**

Date de la convocation: 23/09/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CAMMAS***Présents : 15****Votants: 15****Pour: 15****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Pierre ALAUX, Jean-Paul BERC, Hélène BOISSEL, Robert BONAL, Gilles CALMELS, Francis CAMMAS, Christian COSTES, Michèle CUBAYNES, Thierry FRABEL, Philippe KAPP, Nadine LAVIALE, Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX, Francine MOUZON, Dany SAUVAGE, César VASQUEZ**Représentés:****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance: Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX****Objet: Régularisation ALTRAD - DE\_032\_2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le mail reçu de la perception de Lalbenque nous demandant d'émettre deux mandats ordinaires afin de régulariser les mandats d'annulation émis par erreur sur le budget 2020 au nom d'ALTRAD.

Le percepteur nous demande donc de procéder de la manière suivante :

- émettre un mandat ordinaire au compte 2188 opération 244 pour un montant de 6 900€
- émettre un mandat ordinaire au compte 2113 opération 244 pour un montant de 4 560€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'autoriser l'émission des deux mandats ordinaires demandés par le percepteur afin de régulariser la situation,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20 \_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20 \_\_\_

En raison du COVID 19, cette séance s'est tenue à huis-clos.

Pour copie certifiée conforme au registre.

A Montdoumerc le, 29 septembre 2021

Le Maire,  
Francis CAMMAS

Date de transmission de l'acte: 26/10/2021

Date de réception de l'AR: 26/10/2021

046-214602021-DE\_032\_2021-DE

A G E D I

et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.

République française

Département du Lot

**COMMUNE DE MONDOUMERC****Séance du 29 septembre 2021****Membres en exercice :****15**

Date de la convocation: 23/09/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CAMMAS*

**Présents : 15****Votants: 15****Pour: 15****Contre: 0****Abstentions: 0**

**Présents :** Pierre ALAUX, Jean-Paul BERG, Hélène BOISSEL, Robert BONAL, Gilles CALMELS, Francis CAMMAS, Christian COSTES, Michèle CUBAYNES, Thierry FRABEL, Philippe KAPP, Nadine LAVIALE, Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX, Francine MOUZON, Dany SAUVAGE, César VASQUEZ

**Représentés:****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance: Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX****Objet: DM3 - Regroupement des différentes opérations Aire de Jeux - DE\_033\_2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs opérations Aire de Jeux (244 - Aménagement Aire de Jeux publique, 280 - Aménagement jardin public et 287 - Aménagement de la place) ont été ouvertes sur le Budget de la Commune et propose, en accord avec la perception, de les regrouper en une seule, la 244 - Aménagement Aire de Jeux publique, pour plus de visibilité et donc de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**INVESTISSEMENT :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2113 - 280 Terrains aménagés autres que voirie	-10938.62	
2188 - 244 Autres immobilisations corporelles	12078.82	
2188 - 287 Autres immobilisations corporelles	-1140.20	
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le regroupement des différentes opérations ouvertes en une seule, 244 - Aménagement Aire de Jeux publique.

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021

Date de réception de l'AR: 14/10/2021

046-214602021-DE\_033\_2021-DE

A G E D I

et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

En raison du COVID 19, cette séance s'est tenue à huis-clos.  
Pour copie certifiée conforme au registre.  
A Montdoumerc le, 29 septembre 2021

Le Maire,  
Francis CAMMAS

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021  
Date de reception de l'AR: 14/10/2021  
046-214602021-DE\_033\_2021-DE  
A G E D I

*et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.*

République française

Département du Lot

**COMMUNE DE MONTCDOUMERC****Séance du 29 septembre 2021**

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 23/09/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CAMMAS</i>
<b>Présents : 15</b>	
<b>Votants: 15</b>	<b>Présents :</b> Pierre ALAUX, Jean-Paul BERC, Hélène BOISSEL, Robert BONAL, Gilles CALMELS, Francis CAMMAS, Christian COSTES, Michèle CUBAYNES, Thierry FRABEL, Philippe KAPP, Nadine LAVIALE, Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX, Francine MOUZON, Dany SAUVAGE, César VASQUEZ
<b>Pour: 15</b>	
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Représentés:</b>
	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX

**Objet: Suppression Régie d'avance aux frais d'affranchissement - DE\_034\_2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 4 décembre 2002 concernant la création d'une régie d'avances destinée au frais d'affranchissement. En effet à l'époque pour des raisons pratiques et pour la sauvegarde des rares commerces ou services des villages voisins, cette régie avait été créée afin de nous permettre de nous fournir en timbres à l'agence postale de Fontanes, qui n'est pas un bureau principal et donc à pour qui nous ne pouvons pas établir de mandat administratif.

Il expose ensuite un mail reçu de Monsieur Bourgeois Fabrice, Comptable Public de la Commune, dans lequel celui-ci nous demande de supprimer cette régie étant donné que cela fait plusieurs années qu'elle ne fonctionne plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'accepter la demande du comptable Public de supprimer la régie d'avances destinée aux frais d'affranchissement,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

En raison du COVID 19, cette séance s'est tenue à huis-clos.

Pour copie certifiée conforme au registre.

A Montdoumerc le, 29 septembre 2021

Le Maire,  
Francis CAMMAS

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021

Date de réception de l'AR: 14/10/2021

046-214602021-DE\_034\_2021-DE

A G E D I

et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.

République française

Département du Lot

**COMMUNE DE MONTOUMERC****Séance du 29 septembre 2021****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 23/09/2021

**15***L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CAMMAS***Présents : 15****Votants: 15****Pour: 15****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Pierre ALAUX, Jean-Paul BERG, Hélène BOISSEL, Robert BONAL, Gilles CALMELS, Francis CAMMAS, Christian COSTES, Michèle CUBAYNES, Thierry FRABEL, Philippe KAPP, Nadine LAVIALE, Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX, Francine MOUZON, Dany SAUVAGE, César VASQUEZ**Représentés:****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance:** Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX**Objet: Contribution au titre de l'article L. 332-15 (4ème alinéa) du Code de l'Urbanisme - Rescoussio - DE\_035\_2021**

Monsieur le Maire rappelle les conventions signées avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot, le Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot et l'entreprise CHASSAING TP concernant les travaux de viabilisation des différentes divisions parcellaires au Lieu-dit Rescoussio.

Il explique qu'une convention peut-être conclue avec les différents propriétaires afin de viabiliser leurs terrains constructibles. Cet accord se décompose de la façon suivante :

**Monsieur BARREY et Madame VALDINOCCI**

⇒ Eau	2 633€
⇒ Electricité	3 276€

**Monsieur BERG**

⇒ Eau	7 899€
⇒ Electricité	4 000€
⇒ Eclairage Public	1 000€

**Monsieur et Madame DEVAL**

⇒ Eau	13 165€
⇒ Electricité	16 380€

Cet accord sera signé par chaque propriétaire à hauteur du nombre de terrain à viabiliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de valider la proposition de monsieur le Maire d'engager cet accord avec les différents propriétaires,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021

Date de réception de l'AR: 14/10/2021

046-214602021-DE\_035\_2021-DE

A G E D I

et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

En raison du COVID 19, cette séance s'est tenue à huis-clos.  
Pour copie certifiée conforme au registre.  
A Montdoumerc le, 29 septembre 2021

Le Maire,  
Francis CAMMAS

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021  
Date de reception de l'AR: 14/10/2021  
046-214602021-DE\_035\_2021-DE  
A G E D I

*et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.*

République française

Département du Lot

**COMMUNE DE MONTDOMERC****Séance du 29 septembre 2021****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 23/09/2021

**15***L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CAMMAS***Présents : 15****Votants: 15****Pour: 15****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Pierre ALAUX, Jean-Paul BERC, Hélène BOISSEL, Robert BONAL, Gilles CALMELS, Francis CAMMAS, Christian COSTES, Michèle CUBAYNES, Thierry FRABEL, Philippe KAPP, Nadine LAVIALE, Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX, Francine MOUZON, Dany SAUVAGE, César VASQUEZ**Représentés:****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance: Muriel LIPA-BERTHOUMIEUX****Objet: Local Berthié - DE\_036\_2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 avril 2019 relative à la demande d'acquisition d'une partie de terrain non bâtie située au bourg, section AA d'une contenance de 31 m<sup>2</sup> faite par monsieur Thomas COUTURIER et mademoiselle Audrey DARNIS.

Il ajoute que suivant le compromis en date du 13 mars 2020, la commune de Montdoumerc s'est engagée à vendre à Monsieur COUTURIER Thomas et Mademoiselle DARNIS Audrey, le local cadastré section AA n°0010 et le devant de porte cadastré section AA n°0155, moyennant le prix global de 10 825.00€. L'acte authentique de vente réitérant le compromis devait intervenir au plus tard le 13 juin 2020. Le compromis de vente comporte notamment la condition suspensive stipulée au profit du vendeur prévoyant le versement du prix et des frais au plus tard le 13 juin 2020. Compte tenu de la défaillance de la condition suspensive le compromis est frappé de facto de caducité. Les parties sont donc libérées de leurs engagements.

Monsieur COUTURIER Thomas et Mademoiselle DARNIS Audrey souhaitent toujours acquérir les biens sus-relatés. La commune doit donc décider si elle accède à leur demande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- de ne pas vendre le local cadastré section AA n°0010 et le devant de porte cadastré section AA n°0155,
- de rembourser les frais de géomètre d'ores et déjà pris en charge par Monsieur COUTURIER Thomas et Mademoiselle DARNIS Audrey,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

En raison du COVID 19, cette séance s'est tenue à huis-clos.  
Pour copie certifiée conforme au registre.  
A Montdoumerc le, 29 septembre 2021

Le Maire,  
Francis CAMMAS

Date de transmission de l'acte: 14/10/2021  
Date de réception de l'AR: 14/10/2021  
046-214602021-DE\_036\_2021-DE  
A G E D I

et d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse  
à compter de sa publication ou notification.